

pata, et prendre la même direction aux Espagnols sortis de Zélande et à cinq des compagnies wallonnes qui étaient à Anvers. Dans le même temps, lui arrivèrent mille arquebusers d'Italie. Avec ces forces réunies, il espérait bien

que, par leur moyen et de ceulx qui pourront venir du camp, puissions faire ouverture par où les vivres nous puissent venir..... Le pays est si rompu et difficileux, que ceux mesmes qui y ont vescu beaucoup d'années ne sçavent donner raison des advenues. Aussi, à dire vray, usant de la manière que firent hier les ennemys (qui sans tenir aulcun sentier vindrent avecq planches tout au travers des prairies), n'y at chemin de quoy on se peult asseurer, si ce n'est par la force mesme... De la Reguliers-dycque, le xii^e de juing, à douze heures de nuyct, 1573. »

V. *Lettre du comte de Boussu à don Fadrique de Tolède, du 13 juin.*

« Monseigneur, j'ay à cest instant eu advertence du capitaine Snater qu'il s'est emparé du pont entre la Dimmermeer et Bilmee, suyvnt l'ordre que luy avois donné : de sorte que, pour astheure, avons encoires ce passage ouvert pour par Wesop aller à Utrecht; et, à ce que ledict passage soit tant plus asséuré, envoye là M. de Failly, qui est arrivé astheure avec les ii^e arquebousiers qu'il at amenés..... Le capitaine Winckenbergh, qui est à Oudekercke, l'ay faict renforcer de quelques gens du capitaine Linden, et est, à ce qu'il m'a mandé, bien animé de se maintenir..... »

VI. *Lettre du comte de Boussu au duc d'Albe, du 16 juin.*

« Monseigneur, Vostre Excellence aura entendu, par le rapport de l'alferez qui at esté vers icelle, que m'estois saisy du pont qui estoit sur le passage qui va vers Wesop, là où j'ay mis deux compagnies de Montdragon. Depuis, outre le renfort que le seigneur don Fadrique at envoyé, qui at esté de deux cens Espaignolz et deux cens Walons, M. de Noircarmes est icy arrivé avecq cent aultres Espaignolz et cent Walons; et hier, fusmes reconnoistre le nouveau chemin jusques à Abcoude, lequel est fort bon, et les mesmes barques qui souliant passer à Oudekercke peuvent venir par là, sans que jusques icy il y aye aulcun dangier. Le capitaine Baldez est arrivé à Oudekercke avec une compagnie qu'il a thiré d'Utrecht, partie de celle de Linden, et partie d'une des compagnies de M. de Meghen; depuis, luy sont arrivées trois compagnies wallonnes de M. de Hyerges, desquelles il en at miz une à Loenen; et, si les compagnies de M. de Laite estoyent venues, il y at quelques lieux qu'il seroit bien nécessaire pourveoir..... Les ennemys se fortiffient continuellement, et font trois ou quatre fortz, correspondens les ungs aux aultres, thirans vers la Haerlemmeer, qui est afin d'asseurer l'allée et venue vers leurs batteaulx, qui sont auprez d'Amsterbeen, en ung lieu nommé le Schenkel, et font vis-à-vis d'Oudekercke une plate-forme pour pouvoir thirer les nostres qui sont en la tranchée. Ceulx qui sont à la Dimerdicque se tiennent quoy, et attendent, à ce qu'entens, renfort de xxv batteaulx; et, afin d'asseurer tant plus le passage par la Dimermeer, M. de Noir-

qu'aucun des rebelles n'échapperait; mais ceux-ci n'attendirent pas les troupes du Roi, et se retirèrent vers Leyde. — Le duc a fait mettre de grosses garnisons à Ouderkerke, Nieuwersluys, Montfort, et en d'autres villages à l'entour de la

carmes et moy, trouvons bon de faire faire quelques fortz depuis l'embouchure du nouveau canal qui va vers Utrecht, thirant à la Reguliers-dycke, de sorte que, à la faveur desdicts fortz, sans aucune escolte, les batteaulx qui amèinent vivres puissent traverser la Dimermeer, et demain, si l'on peut recouvrer paysans, on y mettra la main, etc..... D'Amstelredamme, le xvi^e jour de juing 1573. »

VII. *Lettre de Cornille Steyn au seigneur de Noircarmes, du 16 juin.*

« Monsieur, cejourd'uy me sont arrivez ces advis par Cornélis Claeszoon, dict Sconmaen. Le prince a fait mandement, le vii ou viii de juing, en toutes les villes de Hollande lesquels ledict tient, que tout ceulx qui aymoient le prince e'ussent à venir à Sassen, chacun ville tenant son ordre. De la ville de Dordrecht sont sorty des bourgeois volontaers environ deux cens; de la ville de Rotterdam environ deux cent; de la ville de Briel chincquante; de la ville de Delft environ troys cent. Toutz ces bourgeois icy-dessus nommés sont party de Sassen le xv de juing, et alloient après Ouverkerck. A Sassen sont demouré, le xv de juing, environ cent hommes de piedz et deux cent chevaux. Les bourgeois volontaers de Leyden, on les avoit enrollé le xiii de juing, et estoient environ quatre cens, et debvoyent aller à cejourd'uy à Sassen. Les villes susdictes ont promy de lievrer au prince, quant il viendra à Sassen, quatre cent chevaux, et ceulx des estaetz de Hollande avoyent desjà achetté beaucoup de chevaux, et faisoyent ancorre acheter au pays de Weestlant tout ceulx qu'ilz savoyent recouvrer, à six semaines de terme. Le xii de juing a-t-on fait mandement à Delft par le prince, que les censeurs ne povent vendre leur bourres (beurre), sinon à ceulx des estaetz de Hollande, sur paine arbitraire, à six semaines de terme. On a fait à Leyden deux tablons bendé de fer, avec de rolleaux dessus, de six pieds de hault et xvi ou xvii piedz de loing, avec xv ou xvi trovières, lesquelles debvoyent partir le xv de juing après la dicke de Ouverkerck. Le xiii de juing a-t-on fait mandement, à Leyden, que tout ceulx qui avoyent de pèles et équipaus venissent à la maison de la ville, et debvoyent aller fairre de fortz et trenchies à Noertwick, mais ne s'avançoient ancorre en rien. Le bruit estoit enter eulx, et diesoyent : Si les nostres sont peu fort sur la dicke, alors, quant ilz reviendront, nous irons besongner à Noertwick. Le prince estoit ancorre le xv de juing après disner à Leyden, et n'a point sorty ladicte ville, depuis qu'il est là arrivé, et ledict prince est là venu le vii de juing. Le prince fait payer ceulx de Leyden le dousiemme, et tout ceulx qui font refus menaschent de prendre prisoniers. Le commun bruit est enter eulx par tout les villes de Hollande : Haerlem prinse, nous sommes tous gens perdu, etc., etc. Du camp, ce xvi juing 1573. »

digue. — Ceci montre les difficultés de cette guerre de Hollande, puisque, seulement dans une étendue de cinq lieues, sur la digue d'Amsterdam à Utrecht, il faut employer 4,000 hommes, et autant sur celle de Naerden, ce qui n'a pas

VIII. *Lettre du comte de Boussu à don Fadrique de Tolède, du 17 juin.*

« Monseigneur, Votre Excellence aura desjà esté advertye du bruyet qui estoit icy, que les ennemys avoient abandonné les fortz qu'ilz avoient auprès d'Oudekercke. A cest instant, viens de recepvoir un billet du capitaine don Rodrigo Capata, par où il me mande avoir jà mis deux compagnies de garde ès mesmes fortz des ennemys, de sorte que de ce que Votre Excellence paravant pouvoit doubter, présentement s'en peult tenir pour asseuré. Du chemin qu'ilz prennent, n'en avons encoires aucune certitude, sinon qu'ilz se sont retirez le chemin d'Ambstervien, là où, s'ilz veullent, se peuvent embarquer, ou bien est en leur pover par terre, combien que ce soit prennant grand tour, retomber en quelque aultre lieu sur le chemin d'Utrecht : ce que par toutes voyes du monde tâcherons de leur empescher. Le capitaine Verdugo est allé, avec cinquante harquebousiers, le chemin d'Amsterveen, pour recognoistre, s'il est possible, le dessein des ennemys ; duquel estant adverty, ne faudray incontinent donner part à Votre Excellence. D'Amsterdam, le xvii^e de juing 1573. »

IX. *Lettre du comte de Boussu à don Fadrique, du 20 juing.*

« Monseigneur, j'ay ce matin eu advertissement que les rebelles s'estiont séparez, et que de xxii enseignes qu'ilz estiont, les cinq seriont rethirées vers Woerden, deux vers le Oude-Wateringe, et le reste se détient à Vuythoorn. M. de Noircarmes a esté ceste nuyct à Willes et Meyert ; je ne sçay s'il passera outre. Le pays là où ilz sont est fort, à cause que ce sont veues où il y a infinité de fossez. Le fort qui s'avoit prétendu de faire, pour empescher l'accès aux ennemys en la Dimmermeer, ne s'est peu effectuer, à cause que l'assiette est si marescaigieuse, que, enfonçant un pied en terre, ne se trouve aprez fond, et est ladicte terre couverte présentement de deux piedz d'eau..... » D'Amsterdam, le xx^e de juing 1573.

X. *Autre lettre du comte de Boussu à don Fadrique, de la même date.*

« Monseigneur, depuis mes lettres du matin, ay eu advertence, par quelques paysans, que les ennemys sont partyz hier au soir, aprez le soleil couché, de Vuythoorn, et sont passez par Nyeuwewien vers la Oude-Wateringe, à intention, comme ilz faisoient courrir le bruyet, de passer outre vers Sassen, et, puisqu'il n'y avoit point d'apparence de pouvoir empescher les vivres du camp en ces quartiers, qu'ilz estiont résoluz de tenter la fortune, et combatre le camp devant Harlem. J'en ay adverty M. de Noircarmes, duquel n'ay eu nouvelles depuis hier, etc., etc. »

XI. *Lettre du comte de Boussu au duc d'Albe, du 21 juing.*

« Monseigneur, les rebelles, percevant le peu de fruit qu'ilz faisoient en l'assiette qu'ilz

empêché que les rebelles ne les aient occupées sept fois. — Le jeudi précédent, on commença à battre Harlem, afin de donner ensuite l'assaut : une brèche, qui pouvait offrir passage à 100 hommes de front, ayant été pratiquée dans

avions prins auprez de Oudekercke, pour empescher les vivres venans d'Utrecht pour le camp, se résolurent de s'emparer d'ung lieu entre Loenen et Brueckel, nommé Nyeuwersluyse, là où le canal qui va vers Wesop et celluy qui vient vers Amstelredame se viennent joindre, et ainsy, avecq un fort seul, nous ostiont la commodité desdicts deux canaux; et, oires que par là ne nous pouvions encoires oster l'amenage des vivres, si est-ce que, pour ne leur donner loisir de se fortifier, M. de Noircarmes et moy résolusmes, avecq les gens qui se pouvions icy excuser, les suyvre incontinent; et, pour ne demeurer cecy aussy défurni, fust arrêté que demeurerois icy, tant pour tenir ceulx de la dycque sur bride, et essayer de faire un fort en front de l'ouverture que les ennemis ont fait en la dycque, comme aussy pour ce que les bourgmestres me priaient, puisqu'il n'y demeroit aucuns soldatz en la ville, que avecq ma présence les y voulsisse assister. Depuis le partement de M. de Noircarmes, euz nouvelles que les rebelles avions délaissé la Nieuwersluis, et s'estiont rethirez en un lieu nommé Vuythoorn, où ils avions laissé cinq enseignes, qui s'estiont fortifiez. Peu après, lesdictes enseignes abandonnèrent Vuythoorn, et prindrent le chemin vers Zassen, et entens que aultres cinq sont allez vers Woerden; des aultres n'ay encoires aucune certitude. M. de Noircarmes sera ce soir à Cokenghen, et vat reconnoistre quelques avenues qu'il y at encoires là, par où les ennemis peuvent de Woerden venir vers la Vechte. A son retour, essayerons de resserrer ceulx de la dycque, ausquelz gagnant cent pas de ladicte dycque, leur fourcloons l'entrée en la Dimmermeer. Le fort que se devoit faire vis-à-vis de l'entrée qu'ilz ont en la dycque, pour venir en ladicte meer, ne s'ast peu effectuer, à cause que le fond ne vault riens, et est terre qui flotte sur l'eaue, etc., etc... D'Amstelredame, le xxi^e jour en juing 1573. »

XII. *Lettre du comte de Boussu à don Fadrique, du 22 juin.*

« Monseigneur, j'ay eu à cest instant advisement que les rebelles se serions embarquez trestous à la Oude-Wateringe hier après disner, environ les quatre heures, et mesmes avions rethiré la pluspart des gens qui estiont à Alsmers, à intention, comme ilz publioient, d'aller secourir Harlem par mer, laquelle estoit tellement pressée, selon qu'ilz disions, qu'elle ne se pouvoit maintenir trois jours au plus hault, sans estre secourue. De quoy n'ay peu laisser d'en adviser Vostre Excellence, ayant aussi tout à cest instant adverty M. de Noircarmes, etc..... D'Amstelredame, le xxii^e de juing 1573. »

XIII. *Lettre du comte de Boussu à don Fadrique, du 24 juin.*

« Monseigneur,..... j'ay eu advis que les ennemis se sont renforcez de trois enseignes à Aelsmer, où ilz ont amené grande provision de vivres, et disent publicquement que, si la ville

l'après-midi, malgré une pluie, une grêle et un vent tels qu'on n'en vit jamais de semblables, les soldats tentèrent de jeter un pont sur le fossé; mais le vent en enleva une partie, avec 40 soldats qui tombèrent dans l'eau, et jamais, malgré

de Harlem n'est secourue en deux ou trois jours, il fault qu'ilz meurent tous de faim... D'Amstelredame, le xxiv^e de juing 1573. »

XIV. *Lettre du comte de Boussu au duc d'Albe, du 25 juing.*

« Monseigneur, ceste sera pour advertir Vostre Excellence que, ceste nuyct, les trois cens Espaignolz et trois cens Walons qui estiont venuz du camp et aviont esté avecq M. de Noircarmes, sont repassez, ensamble les harquebousiers que le capitaine Medivilla conduit, de sorte que, si le prince d'Oranges at déterminé, comme le bruiet court et les advis portent, secourir Haerlem, il y trouvera ce renfort au camp. Ledict seigneur de Noircarmes at icy esté ce disner, et est passé oultre, aiant laissé le chemin d'Utrecht furny de huyct enseignes walonnes et deux cens Espaignolz, oultre la garnison qu'il at mis à Montfort, et celle qui est à Oudekercke, et une de mes compagnies qui est à Meyert, de sorte que je tiens ledict pas bien assurez. Les rebelles sont tousjours sur la dicque, et ne font semblant se bouger avecq leurs navires; et, à cause que le vent est noort-west, tout ce pays se inunde par les ouvertures qu'ilz ont fait à ladicte dicque. Il sera besoing faire effort pour les déchasser de la dicque de Waterlant, car aultrement empescheroyent du tout la sortie à noz navires, etc., etc... D'Amstelredame, le xxv^e jour en juing 1573. »

XV. *Rapport du 28 juing.*

« Le prince estoit encore, le xxvii^e de juing, en la ville de Leyden. M. de Battenbourgh est party de la ville de Leyden le xxvi^e de juing, à l'après-disner, et alloit *in die laeck* avec viii ou neuf enseignes d'infanterie, et ont là quarante batteaux et deux ou trois galères, et ledict Battenbourgh, en sortant hors de ladicte ville, [dit] qu'il donneroit secours à la ville de Harlem, ou laisseroit la vie. Le bruyct estoit, le xxvii^e de juing, en la ville de Leyden, que le prince doit donner secours à ladicte ville de Harlem lundy prochain, qui sera le xxix^e de ce mois de juing. — Le xxvi^e et xxvii^e de juing, sont arrivés à Leyden et allentour de là environ deux ou trois cens chariotz venantz du pays de Weestlant. Le xxvii^e de juing, est arrivé à Leyden une pièce d'artillerie portant la balle de cinquante-deux livres. Les chevaux des ennemys sont à Sassen et à Waermont, et sont pour le présent tous ensamble environ quatre à cinq cens. Le bruyct est entre eulx qu'ils veulent surprendre ceulx de Hillegom, et disiont de fosses dessoubz la tour de l'église dudict Hillegom, affin de mectre de la pouldre pour le faire sallir. Le bruyct estoit aussi à Leyden, le xxvii^e de juing, qu'il estoit party cinq enseignes d'infanterie aprez Utrecht. »

« Nous ajouterons à ces documents la déclaration faite au camp de don Fadrique, le 17 juing,

tous leurs efforts, Robles, don Gonçalo de Bracamonte et les Allemands ne purent parvenir à attacher le pont à la muraille; le vent rompit même les câbles qui le retenaient. — Ce mauvais temps continue, comme si l'on était en janvier:

par Cornélis Gerritszone, vivandier, natif du pays d'Almeer, qui avait été pris par les insurgés et conduit à Harlem, où il venait de passer trois mois; elle donne de curieux renseignements sur la situation de cette ville :

« Dict ne sçavoir dire le nombre des gens de guerre de chasque nation qu'il y ha en ladicté ville, bien qu'il ha oy que entre eulx ilz parlent que lesdicts gens de guerre sont fortz d'environ huyct cens testes des nations suyvantes, assavoir : Allemans, Anglois, Escossois et Walons, dont il dict avoir veu en tout, en ladicté ville, au plus dix enseignes.

» Dict qu'il y ha environ six cens bourgeois harquebousiers de ladicté ville, dont il ha veu aller aulcunes fois au guet deux enseignes, non comprins en celles des nations cy-dessus mentionnées.

» Dict n'avoir jamais cogneu nulz capitaines, ny aulcuns de leurs officiers, sinon de veue, assavoir : deux capitaines allemans, l'un nommé Steinbach, et l'autre Ripparda, aussi ung aultre capitaine des bourgeois, nommé Michiel de Wael.

» Dict que ceulx de ladicté ville font garder leurs fortz ordinairement chascun avec environ soixante hommes anglois et walons, tant de jour que de nuict; dict en oultre ne sçavoir à parler d'aultre guet.

» Dict que, quand on sonne alarme en ladicté ville, tous les soldarts s'assambent lors sur le Marché, et dois là se vont sur les rampars de ladicté ville, chascun vers son quartier à luy ordonné.

» Dict que les Anglois et Walons sont ceulx qui ont la plus grande administration sur ladicté ville.

» Dict que la plus grand part est harquebouserie, et après picques, ayant veu bien peu d'helebardes et espieux.

» Dict avoir veu en ladicté ville huyct pièces d'artillerie, assavoir : quatre de bronze et aultant de fer, dont les deux sont rompuz et brisez.

» Dict qu'il ne sçait aultre, sinon que, ès deux fortz dehors de ladicté ville, il y ha en chascun une pièce desdictes artilleries de bronze, et que les aultres deux pièces sont sur les deux costez de la lune, sans sçavoir à quel effect, n'ayant jamais esté sur les rampars, ains les ha seulement veu de loing; aussi, qu'il ne s'est oncques trouvé èsdicts fortz.

» Dict que les deux pièces de fer sont mis sur les rampars de ladicté ville, du costé du Bois.

» Dict avoir oy, entre les bourgeois, que ladicté ville n'est pourveue d'aultant de pouldre que de povoir tirer avec l'artillerie, et que icelle pouldre se garde seulement pour les harquebousiers, auquel effect icelle se garde en certaine cave sur la maison de la ville.

» Dict ne sçavoir à parler que en ladicté ville soit esté portée aulcune pouldre, fors derre-

Malgré tout, ceux de Harlem ont voulu parlementer deux fois depuis le jeudi; mais le duc n'a pas cru devoir leur accorder les conditions qu'ils demandaient: ils voulaient qu'on les laissât sortir avec armes, étendards, artillerie et les munitions qu'ils avoient, et qu'on ne leur feroit point de mal, si on n'y étoit contraint; mais on ne leur en fit rien, et on leur fit seulement dire que si on ne venoit pas à bout de les réduire, on n'iroit point à la ville, mais qu'on n'y viendroit que par la force, et qu'on n'y feroit point de quartier, si on n'y étoit contraint. On n'envoyoit point de parlementaires, et on ne leur faisoit point de propositions, si ce n'est par un trompette, qui leur faisoit seulement dire que si on ne venoit pas à bout de les réduire, on n'iroit point à la ville, mais qu'on n'y viendroit que par la force, et qu'on n'y feroit point de quartier, si on n'y étoit contraint. On n'envoyoit point de parlementaires, et on ne leur faisoit point de propositions, si ce n'est par un trompette, qui leur faisoit seulement dire que si on ne venoit pas à bout de les réduire, on n'iroit point à la ville, mais qu'on n'y viendroit que par la force, et qu'on n'y feroit point de quartier, si on n'y étoit contraint.

» Dict que lesdicts quarante soldars entrèrent à pied par certain canal qu'ilz costoyent, lequel est entre les deux fortz qu'ilz ont hors ladicte ville, approchant à ung traict d'harquebouse le fort Roda, estant ledict canal à la main gaulce en sortant ladicte ville, lequel entre en icelle, toutenant la porte appellée *Schalckwecker-poort*.

» Dict que en ladicte villè ilz ont faulte de burre, cervoise, fourmaige et pain, et qu'il y ha bien peu de bled; mesmes que ung mois ha que la commune de ladicte ville ne mange que pain de houille qu'ilz appellent *mautcoucken*; aussi, que les soldars n'ont chacun pour teste, sinon ung pesant environ une livre, avec aultant de chair, laquelle est en assez grande abondance, ayans en tout environ quatre cens vaches, et que chascung jour ilz en tuent dix.

» Dict avoir entendu, entre les habitans de ladicte ville; qu'ilz se pensent encoires pouvoir nourrir l'espace d'ung mois, mais qu'il ne luy samble possible, pour ce qu'il y a beaucoup de gens qui sont affamez et s'affament encoires journellement, et à l'occasion de quoy il y a très-grandes plainctes et quérimonies entre le poeple.

» Dict que, depuis les fortz faictz par les gens du Roy sur les passaiges et canaulx respondans vers ladicte ville, icelle n'a esté victuaillée de chose qui soit.

» Dict que toutes les victuailles en général se distribuent entre les bourgeois en trois manières, assavoir: sur la maison de ville se donnent petitz pains blancqz, tant pour soldars que bourgeois malades, d'ung demy-patart la pièce, que souloit valoir, avant le siège, ung liard; item, à la Halle, se distribue seulement aux soldars la chair, veu que, si l'on en fait part auxdicts bourgeois, il faudroit en ce cas tuer plus de vingt vaches par jour, et que lesdicts pains de houille se distribuent, tant aux soldartz que bourgeois, en certaines et plusieurs maisons à cest effect destinées, et que, pour faire tout ce que dessus, ceux de ladicte ville commectent aucuns de leurs bourgeois.

» Dict que ceste distribution par portions s'est encommencée depuis quatorze jours en çà.

» Dict qu'il n'y a nul vin, ny aussi nulles tavernes où l'on vent de bierre, ains que l'on ha

barques qu'ils ont dans la ville, et qu'on leur donnât une escorte jusqu'à l'une des villes qu'occupe le prince d'Orange. « S'ils se rendent à la miséricorde de » V. M., je les recevrai, et encore de manière qu'ils ne puissent aller se mettre » ailleurs (1). » — Wacken (2) est mort, en allant attaquer un fort que ceux de Flessingue ont construit sur la digue, entre cette ville et Ramekens; il a été mis en pièces d'un coup de canon qu'on lui tira de la mer (3). Le duc confiera, par provision, à Beauvoir le gouvernement de l'île de Walcheren. — « V.M. peut » être certaine, dit le duc en terminant, que jamais on ne vit guerre aussi san-

destiné certaines maisons où l'on vend ladicte bierre, par potz soeulement, assavoir : à chacun, soit soldart ou bourgeois, ung pot par jour, saulf aux femmes et aultres jeusnes garssons, qui doibvent boire, ou eaue, ou aultre liqueur, tel qu'ilz sçaivent practiquer pour leur susten-tation, et que chacun pot de ladicte bierre se vend ung liart et ung gigot, et que icelle est à si bon marché, pour ce qu'elle est fort menue, et dont le tonneau est taxé à ung florin; mesmes, que les soldars ne s'en contentent aucunement.

» Dict que ladicte ville n'est fortifiée du costé du Bois, sinon de son rempart accoustumé, lequel contient, en terre, de largeur par en hault, la longueur d'environ sept piedz, et aultant de haulteur.

» Dict que ceulx de ladicte ville ont remply de terre, dudict costé, certaine porte appelée de groote Hault-poorte, aux deux costez de laquelle ilz ont fait deux petites plattes-formes, pour donner au flancq d'iceulx rampartz par dedans; que, toutesfois, icelles plattes-formes ne sont capables d'artillerie, ains samblent plustost estre faictes pour tant plus grand remplissage de ladicte porte, estans toutes deux de la haulteur d'ung homme.

» Dict que le fossé d'eaue, du costé de ladicte porte, contient en largeur environ quarante piedz, mais que, toutenant ladicte porte, icelluy fossé est large environ trente piedz seulement, n'ayant en profondeur que deux piedz d'eaue, ou environ.

» Dict que ladicte ville, du costé des dunes, est nullement fortifiée, et qu'il n'y a aultre chose, fors la simple muraille, sans qu'il y ait derrière aucune terre, et que ladicte muraille a environ trois piedz d'espeueur.

» Dict que la portelette auprez du revelin, dudict costé, où entre le canal qui respond au quartier de Capres, est continuellement serré avec ung pont-levyz, et que difficillement l'on pourroit par ladicte portelette faire emprinse, pour la garde que l'on y tient jour et nuyct. » Archives du Royaume, papiers d'État.)

(1) Si se rinden à la misericordia de V. M., los acceptaré, y aun de manera que no puedan yr á meterse en otra villa.

(2) Adolphe de Bourgogne, seigneur de Wacken.

(3) Le 21 juin.

» glante que celle-ci, parce que ces traîtres, dans le principe, pour faire perdre
 » aux villes tout espoir en la miséricorde de V. M., leur ont fait commettre des
 » cruautés inouïes; et ainsi on ne prend personne, de part et d'autre, qu'on ne
 » l'exécute aussitôt, et il a convenu, pour le service de V. M., que je fisse cela,
 » afin de prévenir beaucoup d'inconvénients, et aussi parce qu'il y a peu de
 » ceux qu'on prend qui ne soient hérétiques et traîtres (1). »

Liasse 555.

1246. *Lettre du duc d'Albe au Roi, écrite de Nimègue, le 7 juillet 1573.*
 Le conseil privé étant réduit à trois membres, sans compter Viglius, à qui il a
 fait remettre les sceaux, le duc leur a adjoint provisoirement le docteur del Rio
 et l'avocat fiscal de Brabant (2).

Liasse 555.

1247. *Lettre du Roi au duc d'Albe, écrite du bois de Ségovie, le 8 juillet 1573.*
 Quoique le duc lui ait fait parvenir, avec ses lettres en français du
 15 avril, l'accord conclu avec la reine d'Angleterre, il a différé de le confirmer,
 à cause des plaintes faites par le roi de Portugal de ce qu'on ne le lui avait pas
 communiqué préliminairement, tandis que, l'année précédente, il avait donné
 connaissance au Roi d'un traité que ladite reine voulait conclure avec lui, ce
 prince prétendant que le Roi ne devait approuver ledit accord, jusqu'à ce qu'il
 eût terminé lui-même ses arrangements avec l'Angleterre. — Le Roi, pour
 autant que cela soit praticable, sans que sa considération en souffre, charge le
 duc, avant de délivrer à la reine la ratification du traité, de travailler à la con-
 clusion des négociations du Portugal; mais, si le duc voyait des inconvénients
 dans ce délai, il pourrait passer outre, comme de lui-même. — L'obscurité du
 deuxième article du traité, relatif aux rebelles des deux couronnes, avait fait
 hésiter le Roi à y donner son approbation; il s'y est résolu toutefois: mais il
 avertit le duc que cet article doit s'entendre seulement des rebelles d'Angleterre
 qui, depuis la conclusion du traité, se seraient retirés ou se retireraient dans

(1) Voy. le texte de cette lettre dans la *Correspondance*, n° CCCXLI.

(2) Jean Boisschot.

Ce fut par des lettres du 12 juin, écrites, tant aux deux conseillers nommés, qu'à Viglius, en
 qualité de doyen du conseil privé, que le duc d'Albe fit cette nomination. (Archives du Royaume,
 papiers d'État.)

ses États, et non de ceux qui y vivaient auparavant, le Roi ne voulant en aucune manière livrer ces derniers à la cruauté, à la tyrannie et au couteau (1) de cette femme (2), et préférant plutôt renoncer au traité.

Liasse 554.

1248. *Lettre du Roi au duc d'Albe, écrite du bois de Ségovie, le 8 juillet 1575.* Il recommande au duc la plus grande activité dans ses entreprises contre les rebelles, non-seulement parce que la prolongation de la guerre achève de détruire le pays, mais parce qu'il est à bout de moyens pour lui procurer de l'argent. Les 400,000 écus qu'il a résolu dernièrement de lui envoyer, n'ont pu être trouvés qu'à un intérêt excessif. — La réponse que le duc a faite à l'écrit d'Hopperus (3) a donné au Roi de grandes lumières. — Le placard sur l'impression des livres sera fort utile : le Roi désire que, de tous les livres qui s'imprimeront, un exemplaire soit envoyé en Espagne, pour la bibliothèque de l'Escurial (4), outre celui qui sera déposé en la bibliothèque d'Anvers.

Liasse 554.

1249. *Lettre du duc d'Albe au secrétaire Çayas, écrite de Nimègue, le 8 juillet 1575.* Il se plaint vivement du peu d'appui qu'il trouve à la cour, après qu'on l'a obligé de rester six ans, contre sa volonté, aux Pays-Bas, et qu'on l'a traité comme on l'a fait. — Si les corsaires des rebelles parcourent le détroit, et si la reine d'Angleterre autorise les secours qui, de son pays, sont dirigés vers la Hollande, cela n'a rien d'étonnant : la reine a eu connaissance de ce qui a été traité contre elle, et ne le pardonnera jamais. — On n'a pas voulu le croire, lui, dans l'affaire de Ridolfi (5); au lieu de cela, on a mis toute confiance en Chiappin Vitelli, dans le même temps qu'on témoignait de la défiance à son souverain (6). — Quand il a signé l'arrangement avec l'Angleterre, il savait bien que cela n'empêcherait pas que de ce pays l'on ne continuât à favoriser les rebelles; mais son but a été de dissuader les Allemands de ce que

(1) Cuchillo.

(2) De aquella muger.

(3) Voy. la lettre n° 1225.

(4) Voy. la lettre du duc d'Albe du 16 mai, n° 1235.

(5) Voy. ci-dessus, p. 180 et suiv.

(6) Le grand-duc de Toscane.